

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1901.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1901 s'élève à fr. 26,544,900 »

Les crédits votés pour l'exercice 1900, y compris les crédits supplémentaires alloués par la loi du 9 mai 1899, montent à 25,850,585 »

AUGMENTATION. . . . fr. 694,315 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1901	fr. 25,604,900 »
— 1900	<u>24,617,585 »</u>
AUGMENTATION. . . . fr.	987,315 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1901	fr. 940,000 »
— 1900	<u>1,233,000 »</u>
DIMINUTION. . . . fr.	293,000 »
Soit en plus.	fr. 694,315 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 523,000 »
— alloué pour 1900	<u>503,000 »</u>
AUGMENTATION . . . fr.	20,000 »

demandée afin d'accorder les augmentations réglementaires de traitement et de pourvoir à des emplois vacants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4. — *Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	7,000	»
— alloué pour 1900		14,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	7,500	»

Cette somme avait été portée au Budget de 1900 comme charge temporaire, pour couvrir les frais de la réunion à Bruxelles, en 1900, du VI^e Congrès pénitentiaire international.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	11,000	»
— alloué pour 1900		9,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	2,000	»

nécessité, ainsi que le prouve l'expérience des années antérieures, par l'accroissement des frais de route et de séjour du contrôleur des constructions pénitentiaires depuis que le Département de la Justice a repris les travaux de construction des prisons et des établissements de bienfaisance, travaux qui, précédemment, étaient confiés à l'Administration des Ponts et Chaussées.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	291,000	»
— alloué pour 1900		288,250	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,750	»

(Voir la justification à l'article 16 ci-après.)

ART. 8. — *Cour d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901.	fr.	1,324,500	»
— alloué pour 1900.		1,334,685	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,185	»

(Voir la justification à l'article 16 ci-après.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	3,098,000	»
— alloué pour 1900		3,088,150	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	9,850	»

destinée à faire face aux traitements des deux magistrats dont les places ont été créées par la loi du 6 mai 1900.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	2,008,800	»
— alloué pour 1900		1,990,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	18,000	»

(Voir la justification à l'article 16 ci-après.)

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	58,600	»
— alloué pour 1900		58,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	500	»

(Voir la justification à l'article 16 ci-après.)

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	94,700	»
— alloué pour 1900		93,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,300	»

La loi du 15 juin 1899 contenant la réorganisation de la justice militaire, la loi du 3 juillet 1899 concernant les employés des greffes et la loi du 21 juillet 1899 relative à l'augmentation des traitements de la magistrature, continuent de sortir leurs premiers effets. Les modifications proposées aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

crédits des articles 6, 8, 12, 14 et 16 ci-dessus sont la conséquence de la mise en application des nouvelles dispositions.

L'augmentation du crédit inscrit à l'article 16 doit pourvoir, en outre, à la dépense résultant de la création de deux places d'employé dans les auditeurs de Gand et de Namur.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 28. — *Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.*

Crédit demandé pour 1901 fr.	10,000 »
— alloué pour 1900	9,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,000 »

nécessitée par l'accroissement du nombre des personnes secourues.

ART. 29. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.*

Crédit demandé pour 1901 fr.	7,000 »
— alloué pour 1900	5,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	1,500 »

nécessitée par l'accroissement du nombre des personnes secourues.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 31. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1901 fr.	319,100 »
— alloué pour 1900	300,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	19,100 »

résultant de l'application de la loi du 24 avril 1900 relative aux traitements des ministres du culte catholique, ainsi que des nécessités du service administratif des évêchés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 5,687,000 »
— alloué pour 1900	5,370,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 317,000 »

L'emploi de cette somme sera réglé ainsi qu'il suit :

256,000 francs seront absorbés par les augmentations de traitements résultant de la mise en vigueur de la loi du 24 avril 1900; 61,000 francs sont destinés à pourvoir, sur les bases de la loi précitée, aux traitements des nouvelles places à créer, à élever quelques cures à la 1^{re} classe et à ériger quelques succursales en cures, en exécution des dispositions de la loi du 18 Germinal an X.

ART. 33. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (Y compris une somme de 350,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1901	fr. 1,050,000 »
— alloué pour 1900	700,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 350,000 »

Un grand nombre de subsides alloués aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices du culte sont échelonnés sur plusieurs exercices, soit à raison de leur importance, soit à raison de la nature des travaux en vue desquels ils sont accordés. Les subsides à imputer sur les exercices 1901 et suivants atteignent un chiffre trop élevé pour qu'il soit possible d'en assurer la liquidation au moyen du crédit de 700,000 francs tout en faisant face aux besoins nouveaux qui se produiront. Il importe de parer à cette situation et, dans ce but, il est nécessaire d'allouer, pendant deux ans, un crédit temporaire de 350,000 francs.

ART. 34. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 85,400 »
— alloué pour 1900	84,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 1,000 »

destinée à améliorer la position du pasteur de l'église protestante allemande d'Anvers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	20,500	»
— alloué pour 1900		18,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,500	»

destinée à pourvoir au traitement d'une place de rabbin à créer à Bruxelles.

ART. 39. — *Pensions ecclésiastiques. (Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.) (Crédit non limitatif)*

Le libellé de cet article est complété par les mots : « crédit non limitatif ». Cette modification a été introduite dans la plupart des Budgets des autres Départements comme inhérente à la nature même des dépenses dont il s'agit. Elle existe déjà à l'article 27 du présent Budget, relatif aux pensions civiles.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 41. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	3,100,000	»
— alloué pour 1900		2,876,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	224,000	»

nécessité par la progression constante des frais d'entretien. La dépense pour l'exercice 1899 s'élèvera à plus de 3,070,000 francs.

ART. 42. — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° à titre de secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° à titre de secours à des aliénés indigents; 5° pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	130,000	»
— alloué pour 1900		100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

qui reportera le crédit à la somme qu'il atteignait aux Budgets antérieurs à l'année 1897.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**Écoles de bienfaisance de l'État.**

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	560,000	»
— alloué pour 1900		544,900	»
		15,100	»
AUGMENTATION.		fr.	15,100

destinée à faire face au paiement des traitements réglementaires actuels et à accorder des augmentations à des agents se trouvant dans les conditions voulues à cette fin.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit demandé pour 1901.	fr.	1,019,500	»
— alloué pour 1900.		1,034,600	»
		15,100	»
DIMINUTION.		fr.	15,100

La moyenne des dépenses pendant la période quinquennale de 1894 à 1898 permet la diminution proposée.

CHAPITRE X.**PRISONS.**

ART. 50. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	23,000	»
— alloué pour 1900		22,000	»
		1,000	»
AUGMENTATION.		fr.	1,000

destinée à couvrir le coût d'un nouvel effet ajouté au trousseau d'habillement des surveillants par l'arrêté ministériel du 5 juin 1900.

ART. 52. — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	1,281,500	»
— alloué pour 1900		1,275,000	»
		6,500	»
AUGMENTATION.		fr.	6,500

nécessaire pour rétribuer quelques emplois dont la création a été reconnue indispensable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56. — *Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtiments. — Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles.*

Libellé modifié par suite de la reprise par le Département de la Justice du service des bâtiments des prisons qui était précédemment confié à l'Administration des Ponts et Chaussées.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges et construction d'une maison de refuge pour femmes (1^{re} et 2^e annuités).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Cette somme est destinée aux travaux d'agrandissement et de construction projetés depuis longtemps, prévus déjà au Budget précédent et qui n'ont pu être entrepris jusqu'ici

Le crédit proposé constitue donc un simple report, avec un léger changement dans le libellé de l'article.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction des prisons de Nivelles et de Turnhout, aux premiers travaux de construction de la prison à Audenarde et à l'acquisition du terrain pour l'emplacement de la prison de Bruxelles à Forest-Saint-Gilles.

ART. 62. — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de trois maisons d'instituteurs à l'école de bienfaisance de Ruysselede.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63. — Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres (2^e annuité).

Crédit demandé : 125,000 francs.

Une première annuité a été portée pour cet objet au Budget de l'exercice 1900.

L'État doit intervenir à concurrence de 500,000 francs dans cette dépense, dont le montant est estimé à 1,200,000 francs.

La différence, soit 700,000 francs, est couverte par le legs Godschalk. (Voir la note préliminaire du projet de Budget du Ministère de la Justice pour 1900, Doc. n° 6 de la Chambre des Représentants, session 1899-1900)

ART. 64. — Parachèvement de l'asile d'aliénés de l'État à Mons.

Crédit demandé : 100,000 francs.

Des travaux indispensables, commandés autant par l'hygiène que par la sécurité, doivent être exécutés à cet établissement.

ART. 65. — Tables décennales de l'état civil.

Crédit demandé : 100,000 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les frais de la confection des tables décennales des registres de l'état civil pour la période de 1891 à 1900.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1901 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions six cent quatre mille neuf cents francs . fr. 25,604,900 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent quarante mille francs 940,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-six millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cents francs . . fr. 26,544,900 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 11 octobre 1900.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1901 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig millioen zes honderd vier duizend negen honderd frank fr. 25,604,900 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van negen honderd veertig duizend frank. 940,000 »

Te zamen op de som van zes en twintig millioen vijf honderd vier en veertig duizend negen honderd frank fr. 26,544,900 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 11 October 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,

J. VAN DEN HEUVEL.

Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,

De Minister van Financiën
en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1901.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATIVE CENTRALE.			
1	Traitements du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	525,000 »	
5	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	80,000 »	642,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	11,000 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	201,000 »	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,524,500 »	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	24,300 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,095,000 »	6,814,500 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police — Personnel	2,005,500 »	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 »	

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1901.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	525,000 .	
3	Materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	80,000 .	642,000 .
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenen	7,000 .	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	11,000 .	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	<i>Hof van verbreking.</i> — Personeel	291,000 .	
7	<i>Hof van verbreking.</i> — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200 .	
8	<i>Hoven van beroep.</i> — Personeel	1,524,500 .	
9	<i>Hoven van beroep.</i> — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	24,300 .	6,814,500 .
10	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Personeel	3,005,000 .	
11	<i>Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	27,000 .	
12	<i>Vrederegerechten en politie rechtbanken.</i> — Personeel	2,005,500 .	
13	<i>Vrederegerechten en politie rechtbanken.</i> — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	42,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétaire de l'auditeur général.	58,000 •	145,500 •
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 •	
16	Conseils de guerre. — Personnel	94,700 •	
17	Id. — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 •	2,314,000
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	13,000 •	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 •	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	200,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJGSGERECHT.			
14	<i>Krijsgerechtshof. — Personeel — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal</i>	58,600 .	
15	<i>Krijsgerechtshof. — Materieel</i>	2,000 .	
16	<i>Krijgsraden. — Personeel</i>	04,700 .	145,500 .
17	<i>Id. — Materieel</i>	8,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	<i>Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, die kosten van mededeelingen per telefoon inhegropen. (Onbepaald krediet.) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verreesd.) Kosten van beteekening der uildrijvingsbesluiten</i>	2,500,000 .	
19	<i>Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen</i>	1,000 .	2,314,000 .
20	<i>Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen</i>	15,000 »	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	<i>Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.</i>	107,000 .	107,000 .
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIËELE UITGAVEN-COMMISSIEN EN JURY'S.			
22	<i>Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkbuizen van den <i>Moniteur</i></i>	200,000 .	
23	<i>Drukken van de <i>Verzameling der Wetten</i>, van den <i>Moniteur</i>, van de <i>Annales parlementaires</i>, van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken</i>	200,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel.	8,000	517,000
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	20,000	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	10,000	41,000
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	7,000	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus	4,000	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	319,100	
32	Clergé inférieur du culte catholique	5,687,000	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (<i>Y compris une somme de 350.000 francs en charge temporaire.</i>)	1,050,000	
34	Culte protestant et anglican. — Personnel.	85,400	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000	7,229,000

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. Materieel	8,000 .	517,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000 .	
26	Jaarweden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000 .	
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
27	Burgerlijke pensioenen (betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek). (Onbepaald krediet.)	20,000 .	
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	10,000 .	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	7,000 .	41,000 .
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuisen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren.	4,000 .	
HOOFDSTUK VIII.			
EEREDIENSTEN.			
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	319,100 .	
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,687,000 .	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubelceering van de kerken. (Inbegrepen eene som van 350,000 frank als tijdelijke last)	1,050,000 .	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	85,400 .	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000 .	7,229,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Culte israélite. — Personnel	20,500	»
57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	»
58	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	»
59	Pensions ecclésiastiques. (Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.) (Crédit non limitatif).	16,000	»
40	Secours à des ministres des cultes	30,000	»
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	3,100,000	»
42	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° à titre de secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° à titre de secours à des aliénés indigents; 5° pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	150,000	»
45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	13,000	»
4,887,500 »			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	560,000	»
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	1,010,500	»
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	»
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	»

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Israëlitische eeredienst — Personeel	20,500	
37	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorzien uitgaven	1,000	
38	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000	
39	Geestelijke pensioenen (betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het grootboek). (Onbepaald krediet.)	18,000	
40	Hulpverlening aan bedienaars der eerediensten	50,000	
HOOFDSTUK IX.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht	5,100,000	
42	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o aan gestichten voor blinden en doofstommen; 3 ^o tot onderstand aan de slachtoffers van oogziekte in den krijgsveld opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog; 4 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen; 5 ^o voor bouw en vergrooting van gestichten voor krankzinnigen	150,000	
45	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de leden der bijzondere commissiën voor de liefdadigheids- en weldadigheids-gestichten, van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzienaars, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteën van toezicht dezer laatste gestichten	15,000	
			4,887,500
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
44	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteën van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	560,000	
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materiëel. — Huurprijs van een gebouw	1,019,500	
46	Bescherming van jonge kinderen die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	60,000	
47	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindschheid	5,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfertement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 .	
49	Salaires des détenus	160,000 .	
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	23,000 .	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	15,000 .	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,281,500 .	2,797,100 .
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	10,000 .	
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 .	
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 .	
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	273,000 .	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
57	Mesures de sûreté publique	60,000 .	60,000 .
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	56,500 .	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 .	52,500 .
TOTAL fr.			25,004,000 .

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
GEVANGENISSEN.			
48	Onderhoud, kleding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 .	
49	Werkloon der gevangenen	160,000 .	
50	Maken en kosten van uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel	23,000 .	
51	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	15,000 .	
52	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,281,500 .	2,797,100 .
53	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	10,600 .	
54	Druk- en kantoorkosten	14,000 .	
55	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 .	
56	<i>Mebelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Onderhoud en verbetering. — Huurprij van gebouwen	275,000 .	
HOOFDSTUK XI.			
POLITIEKOSTEN.			
57	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 .	60,000 .
HOOFDSTUK XII.			
JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
58	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	36,500 .	
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van hoeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverleening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhangende van het Ministerie, of aan hunne familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Hulpverleening voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de familiën der ambtenaars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	16,000 .	52,500 .
TOTAAL . . . fr.			25,604,000 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XIII. SERVICES DIVERS.			
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges et construction d'une maison de refuge pour femmes (1 ^{re} et 2 ^e annuités)	200,000	940,000
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans	400,000	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	15,000	
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres (2 ^e annuité)	125,000	
64	Parachèvement de l'asile d'aliénées de l'État à Mons	100,000	
65	Tables décennales de l'état civil (1891-1900)	100,000	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE fr.			26,544,900

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 11 octobre 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Werken tot vergrooing van het bedelaarsgesticht te Brugge en aanbouw van een toevluchthuis voor vrouwen (1 ^{ste} en 2 ^e jaarsommen)	200,000 •	
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans	400,000 •	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat	15,000 •	940,000 •
65	Bouwen en meubelen eener weldadigheidsschool te Yperen (2 ^e jaarsom).	125,000 •	
64	Voltooiing van 's Rijkskrankzinnigen gesticht te Bergen.	100,000 •	
65	Tienjaarlijksche tabellen van den burgerlijken stand	100,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . . fr.			

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 11 October 1900.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1901.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	
523,000	505,000	20,000	.	486,200	483,000	<p>(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(4) Id. à 1 chef de bureau.</p> <p>(5) Id. à 2 sous-chefs de bureau.</p> <p>(6) Id. à 1 commis de 2^e classe.</p>
544,000	524,000	20,000	.	507,200	506,000	<p>(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(8) Id.</p> <p>(9) Id. à 2 messagers.</p> <p>(10) Id. à 1 nettoyeuse.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr. 37,000 »
3	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers	16,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	27,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.	fr.
 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. <i>COUR DE CASSATION. — Personnel.</i>			
		Premier président	1 17,500 17,500
		Président de chambre	1 14,200 14,200
		Conseillers	15 11250 à 12150 175,050
		Procureur général	1 17,800 17,800
		Avocats généraux	2 12000 à 13200 25,200
		Greffier en chef	1 8,500 8,500
		Greffiers adjoints	2 5000 à 5500 10,500
		Secrétaire du parquet	1 4,500 4,500
6	»	Commis —	1 2,550 2,550
		Employés du greffe	2 1500 à 1700 3,200
		Messagers	5 1200 à 1800 4,700
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	» » 500
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président	» » 500
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889).	» » 1,500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	» » 500
		Augmentation	» » 200
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>	
		La Cour	» » 3,000
		Le parquet	» » 1,600
7	»	Dépenses éventuelles	» » 200
		Indemnités pour le matériel de greffe	» » 400
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899	DÉPENSES de . . . L'EXERCICE 1898	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
544,000	524,000	20,000	»	507,200	506,000 »	
80,000	80,000	»	»	90,000	78,780 29	
7,000	14,500	»	7,500	7,000	4,071 03	
11,000	9,000	2,000	»	11,000	11,791 50	
642,000	627,500	22,000	7,500	615,200	597,642 62	
AUGMENTATION. . . fr.		14,500				
291,000	288,250	2,750	»	283,820	272,297 50	
5,200	5,200	»	»	8,200	7,726 85	
296,200	293,450	2,750	»	292,020	280,024 35	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,200	295,450	2,750	•	292,020	280,024 35	
4,524,500	4,534,685	•	10,185	4,292,100	4,116,048 41	
24,500	24,500	•	•	46,500	43,106 81	
1,645,000	1,652,455	2,750	10,185	1,650,420	1,459,179 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NUMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DEPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
a.		Présidents	4	8900 à 10500	58,500	944,525
		Vice-présidents	13	7100 à 7700	97,400	
		Juges d'instruction	20	6250 à 7750	140,875	
		Juges	59	3000 à 6500	218,425	
		Procureurs du Roi	4	8800 à 9800	37,900	
		Substituts	26	5000 à 5900	142,475	
		Greffiers	4	7500 à 8500	31,500	
		Greffiers adjoints	45	3200 à 4000	165,550	
		Secrétaires des parquets	4	3400 à 4500	15,500	
		Commis des parquets	27	1200 à 2800	49,400	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
b.		Présidents	14	7000 à 9100	121,700	1,330,950
		Vice-présidents	15	6100 à 8500	88,650	
		Juges d'instruction	26	5250 à 7550	182,750	
		Juges	53	4500 à 5700	265,800	
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	115,400	
		Substituts	52	4500 à 5700	182,450	
		Greffiers	14	6000 à 7000	90,500	
		Greffiers adjoints	57	3000 à 5800	198,700	
		Secrétaires des parquets	14	3200 à 4500	55,900	
		Commis des parquets	35	1200 à 2700	63,100	
		Huissiers audienciers	50	500	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			14,000	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				
10		Présidents	8	6000 à 8100	56,100	
		Juges d'instruction	8	4750 à 5650	42,800	
		Juges	18	4000 à 5200	77,200	
		Procureurs du Roi	8	6500 à 7800	57,200	
		Substituts	8	4000 à 4900	55,500	
		Greffiers	8	4500 à 5500	59,500	
		Greffiers adjoints	15	2800 à 3600	48,000	
		A REPORTER. fr.			554,500	2,275,475

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,645,000	1,652,455	2,750	10,185	1,630,420	1,439,179 57	
1,645,000	1,652,455	2,750	10,185	1,630,420	1,439,179 57	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,645,000	1,652,455	2,750	10,185	1,650,420	1,450,179 57	
5,095,000	5,085,150	9,850	"	2,751,800	2,400,356 25	
27,000	27,000	"	"	267,000	212,914 72	
2,005,500	1,990,500	15,000	"	1,866,440	1,821,058 21	(1) 5 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 5 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 2 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
42,000	42,000	"	"	444,000	422,580 75	
"	"	"	"	"	50,000	
6,814,500	6,797,085	27,600	10,185	6,639,660	6,115,069 46	
AUGMENTATION. . fr.		17,415				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NO BRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE. — Personnel.					
14	»	Président	1	10,500	10,500
		Auditeur général	1	10,200	10,200
		Substitut de l'auditeur général	1	7,100	7,100
		Greffier	1	4,000	4,000
		Id. adjoint	1	2,600	2,600
		Messagers	2	1200 à 1800	3,000
		Augmentation	»	»	200
15	»	Indemnité pour le service de l'auditorat général	»	»	4,000
		Cour militaire. — Matériel			
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.					
16	»	Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	6,800	13,600
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	5	6400 à 7200	20,200
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	5900 à 6200	12,100
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,200	6,400
		Id. de 2 ^e id.	3	3,000	9,000
		Id. de 5 ^e id.	2	2,800	5,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2,000	4,000
		Id. de 2 ^e id.	2	1,800	3,600
		Id. de 5 ^e id.	»	»	»
17	»	Employés dans les auditorats	2	1800 à 2400	4,200
		Conseils de guerre. — Matériel			
TOTAL DU CHAPITRE III fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
18	}	a. Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			2,250,000 »
		b. Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000 »
19	•	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			
20	•	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
38,600	38,100	500	»	28,000	18,458 33	
2,000	2,000	»	»	1,600	1,200 »	
94,700	93,400	1,300	»	68,700	43,499 99	
8,000	8,000	»	»	7,370	4,550 »	
145,500	141,500	1,800	»	102,670	67,688 32	
AUGMENTATION. . fr.		1,800				
2,300,000	2,300,000	»	»	1,500,000	2,389,266 64	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,300 »	
2,314,000	2,314,000	»	»	1,514,000	2,402,566 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																									
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 16,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur.</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 273,500 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 16,500 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Secrétaire comptable	3,500 »	1 Commis.	2,000 »	1 Concierge	1,000 »	1 Encaisseur.	»	Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	} 273,500 »	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,000 »	} 16,500 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »																								
1 Traducteur.	1,000 »																								
1 Secrétaire comptable	3,500 »																								
1 Commis.	2,000 »																								
1 Concierge	1,000 »																								
1 Encaisseur.	»																								
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	} 273,500 »																							
Personnel des ateliers.																									
25	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	»	»	107,000	103,679 12	
107,000	107,000	»	»	107,000	103,679 12	
290,000	290,000	»	»	282,000	242,207 26	
200,000	200,000	»	»	150,000	108,479 46	
8,000	8,000	»	»	15,000	5,451 07	
11,000	11,000	»	»	11,000	9,650 48	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,958 84	
517,000	517,000	»	»	446,000	575,727 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	»	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	
28	»	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, se trouvant dans le cas ci-dessus.	
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le cas ci-dessus.	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	»	Clergé supérieur du culte catholique :	
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	
		NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
		TOTAL des traitements.	
		Archevêque	1 21,000 » 21,000 »
		Évêques	5 16,000 » 80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	» » 25,600 »
		Secrétaires d'archevêché	3 1,500 » 4,500 »
		— d'évêché	10 1,000 » 10,000 »
		Vicaires généraux	4 4,500 » 18,000 »
		— —	10 4,000 » 40,000 »
		Chanoines	40 2,400 » 96,000 »
		—	12 2,000 » 24,000 »
		À REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	•	•	20,000	13,967 58	
10,000	9,000	1,000	•	9,000	8,090 •	
7,000	5,500	1,500	•	5,500	5,505 •	
4,000	4,000	•	•	4,000	4,200 •	
41,000	38,500	2,500	•	38,500	29,762 58	
AUGMENTATION . . . fr.		2,500				
319,100	300,000	19,100	•	285,000	282,400 •	
519,100	500,000	19,100	•	485,000	482,400 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . fr.
32		Clergé inférieur du culte catholique :		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	89	2,100 »
		Curés de 2 ^e classe	54	1,800 »
		— — — — —	50	1,600 »
		— — — — —	38	1,400 »
		Desservants	858	1,400 »
		— — — — —	852	1,200 »
		— — — — —	7	1,100 »
		— — — — —	1,265	1,000 »
		Chapelains	9	1,000 »
		— — — — —	19	900 »
		— — — — —	109	800 »
		Vicaires	20	1,000 »
		— — — — —	771	900 »
		— — — — —	1,058	800 »
		Coadjuteur	1	800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de suc- cursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»
				99,000 »
33		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises		
54		Culte protestant et anglican (personnel) :		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »
		— — — — —	1	5,951 20
		— — — — —	2	5,528 »
		— — — — —	1	5,000 »
		— — — — —	2	2,900 »
		— — — — —	3	2,400 »
		— — — — —	5	2,280 »
		— — — — —	1	1,900 »
		— — — — —	1	1,500 »
		— — — — —	6	1,200 »
		— — — — —	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		— — — — —	1	762 »
		— — — — —	3	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers.	2	258 »
		— — — — —	9	252 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»
				1,114 80
				A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
519,100	300,000	19,100	»	285,000	282,400	»
5,687,000	5,370,000	317,000	»	4,523,000	4,484,151 17	
1,050,000	700,000	350,000	»	600,000	600,000	»
85,400	84,400	1,000	»	84,400	82,418 53	
7,141,500	6,454,400	687,100	»	5,494,400	5,448,969 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NOMBRE des articles	LITTEBA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
35	•	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
56	•	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,300 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	1	1,150 »	1,150 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements et création de nou- veaux emplois	»	»	2,508 »
37	•	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
58	•	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
59	»	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)			
40	•	Secours à des ministres des cultes			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
7,141,500	6,454,400	687,100	»	5,494,400	5,448,969 70	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,152 54	
20,500	18,000	2,500	»	18,000	17,642 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	1,000	8,847 50	
16,000	16,000	»	»	16,000	10,099 18	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
7,229,000	6,539,400	689,600	»	5,570,400	5,524,710 92	
AUGMENTATION . . fr.		689,600				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																				
CHAPITRE IX.																																																																																																																						
BIENFAISANCE.																																																																																																																						
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																																						
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																																				
42	»	Subsides à accorder : 1° comme subsides extraordinaires à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; 5° pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																																				
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles																																																																																																																				
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																																						
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :																																																																																																																				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">PERSONNEL.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">APPOINTEMENTS par an.</th> <th style="width: 15%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire des comités d'inspection</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,080</td> <td style="text-align: right;">3,080</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 9,600</td> <td style="text-align: right;">54,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 - 4,500</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,100 - 3,500</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,200</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,400 - 2,800</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">2^(A)</td> <td style="text-align: center;">1,800 - 2,200</td> <td style="text-align: right;">3,800</td> </tr> <tr> <td>Instituteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,700 - 3,200</td> <td style="text-align: right;">11,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">2,000 - 2,400</td> <td style="text-align: right;">39,350</td> </tr> <tr> <td>Agents-comptables</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,500 - 3,900</td> <td style="text-align: right;">18,490</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,000</td> <td style="text-align: right;">18,650</td> </tr> <tr> <td>— de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">21,100</td> </tr> <tr> <td>— de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">1,500 - 1,600</td> <td style="text-align: right;">12,350</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">1,700 - 2,100</td> <td style="text-align: right;">10,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes religieuses</td> <td style="text-align: center;">48</td> <td style="text-align: center;">700 - 900</td> <td style="text-align: right;">34,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillantes laïques</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,080</td> </tr> <tr> <td>Surveillants en chef</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,200 - 2,800</td> <td style="text-align: right;">17,200</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">129</td> <td style="text-align: center;">1,200 - 1,900</td> <td style="text-align: right;">195,100</td> </tr> <tr> <td>Professeur d'agriculture</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">400</td> </tr> <tr> <td>Maîtres de musique</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> </tr> <tr> <td>Maître de dessin</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">950</td> </tr> <tr> <td>Organistes, chantres, acolytes</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,175</td> </tr> <tr> <td>Aumôniers protestants et israélites</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">2,050</td> </tr> <tr> <td>Frais de représentation</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">850</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">9,700</td> </tr> <tr> <td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">80,400</td> </tr> <tr> <td>Pour augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">10,500</td> </tr> <tr> <td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">455</td> </tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire des comités d'inspection	1	3,080	3,080	Directeurs	5	5,000 à 9,600	54,000	Sous-directeur	1	3,000 - 4,500	3,000	Aumôniers	5	3,100 - 3,500	15,500	— adjoints	1	1,800 - 2,200	1,800	Médecins principaux	5	2,400 - 2,800	15,000	— adjoints	2 ^(A)	1,800 - 2,200	3,800	Instituteurs principaux	4	2,700 - 3,200	11,000	— adjoints	18	2,000 - 2,400	39,350	Agents-comptables	5	3,500 - 3,900	18,490	Commis de 1 ^{re} classe	7	2,200 - 2,000	18,650	— de 2 ^e classe	11	1,700 - 2,100	21,100	— de 3 ^e classe	8	1,500 - 1,600	12,350	Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,000	Surveillantes religieuses	48	700 - 900	34,400	Surveillantes laïques	2	"	1,080	Surveillants en chef	7	2,200 - 2,800	17,200	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	129	1,200 - 1,900	195,100	Professeur d'agriculture	1	"	400	Maîtres de musique	2	"	1,000	Maître de dessin	5	"	950	Organistes, chantres, acolytes	4	"	1,175	Aumôniers protestants et israélites	4	"	2,050	Frais de représentation	"	"	850	Frais de route et de séjour	"	"	9,700	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	80,400	Pour augmentations éventuelles	"	"	10,500	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	455
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																			
Secrétaire des comités d'inspection	1	3,080	3,080																																																																																																																			
Directeurs	5	5,000 à 9,600	54,000																																																																																																																			
Sous-directeur	1	3,000 - 4,500	3,000																																																																																																																			
Aumôniers	5	3,100 - 3,500	15,500																																																																																																																			
— adjoints	1	1,800 - 2,200	1,800																																																																																																																			
Médecins principaux	5	2,400 - 2,800	15,000																																																																																																																			
— adjoints	2 ^(A)	1,800 - 2,200	3,800																																																																																																																			
Instituteurs principaux	4	2,700 - 3,200	11,000																																																																																																																			
— adjoints	18	2,000 - 2,400	39,350																																																																																																																			
Agents-comptables	5	3,500 - 3,900	18,490																																																																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe	7	2,200 - 2,000	18,650																																																																																																																			
— de 2 ^e classe	11	1,700 - 2,100	21,100																																																																																																																			
— de 3 ^e classe	8	1,500 - 1,600	12,350																																																																																																																			
Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,000																																																																																																																			
Surveillantes religieuses	48	700 - 900	34,400																																																																																																																			
Surveillantes laïques	2	"	1,080																																																																																																																			
Surveillants en chef	7	2,200 - 2,800	17,200																																																																																																																			
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	129	1,200 - 1,900	195,100																																																																																																																			
Professeur d'agriculture	1	"	400																																																																																																																			
Maîtres de musique	2	"	1,000																																																																																																																			
Maître de dessin	5	"	950																																																																																																																			
Organistes, chantres, acolytes	4	"	1,175																																																																																																																			
Aumôniers protestants et israélites	4	"	2,050																																																																																																																			
Frais de représentation	"	"	850																																																																																																																			
Frais de route et de séjour	"	"	9,700																																																																																																																			
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	80,400																																																																																																																			
Pour augmentations éventuelles	"	"	10,500																																																																																																																			
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	455																																																																																																																			
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel</i> . — <i>Loyer d'immeuble</i>																																																																																																																				
A REPORTER fr.																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,100,000	2,876,000	224,000	»	3,146,000	2,915,514 87	
130,000	100,000	50,000	»	100,000	100,000 »	
13,000	13,000	»	»	13,000	13,088 10	
560,000	544,900	15,100	»	535,400	558,914 60	
1,019,800	1,034,600	»	15,100	961,300	960,422 11	
4,822,800	4,568,500	269,100	15,100	4,773,700	4,527,056 68	

(¹) Le médecin adjoint de l'école de Saint-Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs.

(²) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions.

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. fr.		
46	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
47	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
			TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
48	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
49	»	Salaires des détenus			
50	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel			
51	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés			
52	»	Traitements des fonctionnaires et employés :			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,200	2,800	(1) 7,200 »
— de la Commission centrale d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs		29	5,000	6,500	125,850 »
— adjoints		7	3,000	4,500	27,250 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,800	55,100 »
— adjoints		6	1,800	2,200	15,000 »
Médecins		27	700	2,800	55,550 »
— adjoints		4	1,800	2,200	(2) 6,800 »
— aliénistes		2	1,500	2,500	4,500 »
Pharmaciens		5	2,500	5,000	8,250 »
Instituteurs		17	1,800	2,800	56,850 »
— adjoints		3	1,800	2,200	11,000 »
A REPORTER.					fr. 330,150 »
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,822,500	4,568,500	269,100	15,100	4,773,700	4,527,936 68	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,997 91	
4,887,500	4,633,500	269,100	15,100	4,838,700	4,592,934 59	
AUGMENTATION . . fr.		254,000				
990,000	990,000	»	»	942,300	1,011,910 21	
160,000	160,000	»	»	161,500	160,048 06	
25,000	22,000	1,000	»	26,630	25,513 34	
15,000	13,000	»	»	21,000	19,968 90	
1,186,000	1,185,000	1,000	»	1,151,430	1,217,440 51	

(¹) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(²) L'un des médecins adjoints, attaché exceptionnellement à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	
					REPORT. fr.
					PERSONNEL (suite).
		REPORT.			330,150 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800 3,400	16,840 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	19	2,500 2,900	55,400 »
		— de 2 ^e —	22	1,600 2,000	(1) 43,100 »
		— de 2 ^e — (comptables).	22	1,900 2,500	48,100 »
		— de 3 ^e —	23	1,200 1,300	30,730 »
		— de 3 ^e — (comptables).	4	1,500 1,800	7,200 »
		Surnuméraires et aides-commis.	10	300 600	6,000 »
		Magasiniers	3	1,600 2,000	(2) 6,100 »
		Surveillantes religieuses.	77	700 800	54,370 »
		— laïques	7	800 800	5,600 »
		Chefs-surveillants	16	1,800 2,600	37,560 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	565	1,300 1,600	521,430 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100 1,100	16,500 »
		Contremaitres et surveillants des travaux	13	1,600 2,500	28,100 »
		Commissionnaires et barbiers	21	125 1,000	11,538 »
		Maitre de musique.	1	600 600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40 400	8,420 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240 500	7,598 »
		Chevrons aux surveillants	»	50 500	31,200 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»	»	8,424 »
		Création d'une place de comptable à la prison cen- trale de Louvain, de trois places de commis à Saint- Gilles et à la prison secondaire de Louvain, et d'une place de surveillant de 1 ^{re} classe à la prison secondaire de Gand	»	»	6,500 »
53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés			
54	»	Frais d'impression et de bureau			
55	»	Patronage des condamnés libérés			
56	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bdtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
					TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,186,000	1,185,000	1,000	»	1,151,450	1,217,440 51	
1,281,500	1,275,000	6,500	»	1,255,000	1,258,240 61	(1) Application à plusieurs commis de 2 ^e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
10,600	10,600	»	»	10,200	8,829 56	
14,000	14,000	»	»	18,550	17,607 51	
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000 »	
275,000	275,000	»	»	275,000	166,519 57	
2,797,100	2,789,600	7,500	»	2,740,200	2,078,637 56	(2) Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.
AUGMENTATION. . fr.		7,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
57	»	Mesures de sûreté publique.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
»	»	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos.
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges et construction d'une maison de refuge pour femmes (1 ^{re} et 2 ^e annuités).
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans.
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur (')
65	»	Construction et aménagement d'une École de bienfaisance à Ypres (2 ^e annuité).
64	»	Parachèvement de l'asile d'aliénées à Mons
65	»	Tables décennales de l'état civil (1894-1900).
»	»	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige (pour mémoire)
»	»	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville (pour mémoire)
»	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (pour mémoire).
»	»	Subside pour la construction de la nouvelle église Saints-Pierre-et-Paul à Ostende (pour mémoire).
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
56,500	56,500	»	»	69,800	55,828 69	
16,000	16,000	»	»	16,000	15,809 99	
»	»	»	»	2,000	4,174 02	
52,500	52,500	»	»	87,800	75,812 70	
200,000	200,000	»	»	200,000	»	
400,000	600,000	»	200,000	625,750	42,825 72	
15,000	258,000	»	243,000	214,000	16,844 64	(¹) Voir art. 62 du Budget de 1900.
125,000	125,000	»	»	»	»	
100,000	»	100,000	»	»	150,000 »	
100,000	»	100,000	»	»	»	
»	(²) 50,000	»	50,000	»	»	(³) Article 64 du Budget de 1900.
»	»	»	»	(³) 8,500	»	(³) Article 62 du Budget de 1899.
»	»	»	»	(⁴) 4,000	11,150 48	(⁴) Article 64 du Budget de 1899.
»	»	»	»	»	(⁵) 350,000 »	(⁵) Créd. supp. Loi du 9 mai 1898.
940,000	1,235,000	200,000	493,000	1,052,250	570,800 84	
DIMINUTION . . fr.		295,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
	ENSEMBLE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1901.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1898.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
642,000	627,500	14,500		615,200	597,642 62	
6,814,300	6,797,085	17,415		6,639,660	6,115,069 46	
143,300	141,500	1,800		102,670	67,688 32	
2,314,000	2,314,000			1,514,000	2,402,566 60	
107,000	107,000			107,000	105,679 12	
517,000	517,000			446,000	373,727 11	
41,000	38,500	2,500		38,500	29,762 58	
7,229,000	6,539,400	689,600		5,570,400	5,324,710 92	
4,887,500	4,635,300	254,000		4,838,700	4,592,934 59	
2,797,100	2,789,600	7,500		2,740,200	2,678,637 36	
60,000	60,000			60,000	60,000	
52,800	52,800			87,800	73,812 70	
940,000	1,235,000		295,000	1,052,230	570,800 84	
26,544,900	25,830,585	987,315	295,000	25,812,580	23,193,032 22	
AUGMENTATION . . . fr.		694,315				

(56)